

COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX
(Côtes d'Armor)

ARRETE MUNICIPAL n° 26/PSH 304

Portant sur l'autorisation d'occupation du domaine public et sur la modification du stationnement des véhicules, au droit du n°3 rue du Tertre Liré, à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le jeudi 09 juillet 2026, de 08h à 18h, à l'occasion d'un déménagement.

Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX,

- VU Le Code Pénal,
- VU Le Code de la Route,
- VU Le Code de la Voirie Routière
- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU Les délibérations du conseil municipal n° 23/05/2022-03 et n°22/04/2024-09, fixant les tarifs d'occupation du domaine public et privé communal,
- VU La demande de l'entreprise « DROUIN DEMENAGEMENT »

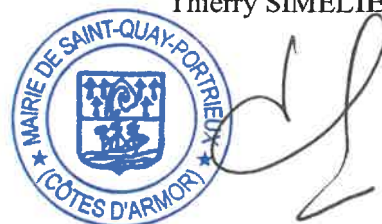
Considérant que par mesure de sécurité et afin de faciliter un déménagement, il est nécessaire d'autoriser l'occupation du domaine public et de modifier le stationnement des véhicules, rue du Tertre Liré, à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le jeudi 09 juillet 2026, de 08h à 18h.

A R R E T E

- ARTICLE 1** : L'entreprise est autorisée à occuper le domaine public, au droit du n°3 rue du Tertre Liré, à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le jeudi 09 juillet 2026, de 08h à 18h.
- ARTICLE 2** : Le stationnement des véhicules sera interdit sur trois places, et réservé à l'entreprise effectuant le déménagement, au droit du n°3 rue du Tertre Liré, à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le jeudi 09 juillet 2026, de 08h à 18h.
- ARTICLE 3** : Une signalisation règlementaire sera mise en place par les services techniques.
- ARTICLE 4** : Cette occupation donnera lieu à la perception d'une redevance fixée par le Conseil Municipal d'un montant de 39 €.
- ARTICLE 5** : Le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant et la mise en fourrière des véhicules peut être prescrite, au sens de l'article R417.10 du code de la route.
- ARTICLE 6** : Le commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Binic-Etables-sur-Mer, la Police Municipale de Saint-Quay-Portrieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 09 juin 2026.

Le Maire,
Thierry SIMELIERE.



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Demande à déposer 10 jours avant le début des travaux.

Le demandeur Particulier Entreprise

Nom : Drouin Prénom : demenagements
 Dénomination : Drouin demenagements Représenté par : samuel SILIN
 N° SIRET : 393 130 968 0059
 Adresse : 25 rue du Tisserand
 Code Postal : 44800 Localité : st herblain
 Téléphone : 0240947520 Courriel : contact @ drouin-demenagements.fr

Localisation du site concerné par la demande

Nom : Drouin Prénom : demenagements
 Adresse : 3 rue de l'été libre Localité : SAINT-QUAY-PORTRIEUX
 Code Postal : 22410

Nature de l'occupation

Travaux type de travaux :

Livraison Déménagement

Dépôt type de dépôt :

Echaffaudage Nacelle autres

Trottoir Chaussée Espace vert Autres

Date de début : 09.07.2026 Date de fin : 09.07.2026 (8h148h)

TARIFS OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC				Total
Occupation privative de la voirie, échafaudages, dépôts de matériaux sur trottoir, chaussée, y compris véhicules de chantier m²/jour	0.50	/m²	/jour	
tarif sans autorisation m²/jour	5.00	/m²	/jour	
Forfait route barrée (hors prestations de sécurité comprenant l'établissement d'une déviation par les services techniques et la fourniture de panneaux de signalisation).	30.00		/jour	
tarif sans autorisation	90.00		/jour	
Neutralisation de stationnement véhicules (déménagements, engins, livraisons...) /place/jour	3.00	<u>3</u> /place	<u>1</u> /jour	<u>9</u>
tarif sans autorisation place/jour	30.00	/place	/jour	
Prestation de sécurité et de mise en place de la signalisation (location de panneaux incluses)	<u>30</u>			<u>30</u>
TOTAL				<u>39 €</u>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : St herblain Le : 08.06.2026
 Nom : drouin Prénom : dem Qualité : demenagement
 Signature :